



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-055

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSE(S):

ABSENTS : Mme CASTANO Adeline – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAY Abdelkrim.

ADMISSION EN NON-VALEUR SUITE A EFFACEMENT DE DETTES

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'en vertu d'une ordonnance d'homologation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendue par la Commission de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire, le 04 avril 2024, un débiteur de la commune se voit obtenir l'effacement de ses dettes antérieures, soit la somme de 82,40 €.

Le Conseil Municipal doit prendre acte et autoriser l'émission d'un mandat correspondant à l'article 6542 – Créances éteintes sur le Budget Principal 2024.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2024-029 en date du 10 avril 2024 adoptant le Budget Principal 2024 ;

Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO; 3^{ème} Adjointe ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

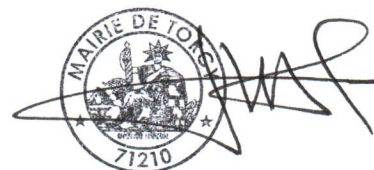
- **PREND ACTE** de l'effacement de dettes pour un montant de 82,40€ ;
- **IMPUTE** cette dépense à l'article 6542 – Créances éteintes – du budget principal 2024.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 18 OCT. 2024
et publié, affiché ou
notifié le 18 OCT. 2024
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU